

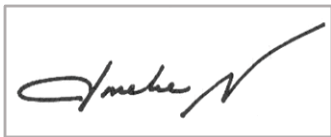
Province de Québec
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO R2021-753**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion extraordinaire du 14 décembre 2021 le Règlement numéro R2021-753. Le présent règlement a pour objectif l'adoption du budget de l'exercice financier 2022, l'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des compensations sur certains immeubles, des taux des différentes taxes spéciales, des modalités de paiement des taxes et compensations, du taux d'intérêt et pénalité sur les comptes passés dus.

QUE ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Ville de Bonaventure et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉ



Amélie Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière

Le 15 décembre 2021